



Bureau CLE du SAGE Allan

Réunion n°5 – 26 novembre 2013

Déclinaison des enjeux en objectifs

- Synthèse des travaux des commissions thématiques
- Proposition d'objectifs pour les enjeux transversaux

Etude diagnostic socio-économique, tendances et scenarios

- Conclusion de la négociation
- Plan de financement et réponses des partenaires sollicités
- Lancement de l'étude

Questions diverses

- TRI et future stratégie locale
- Projet de communication du SAGE
- Information sur l'accord cadre CG90/Agence de l'eau et ses bénéfices pour le SAGE
- Future contribution du comité technique Morphologie
- Information de l'évolution de l'EPTB

Bureau n°5 du
SAGE Allan
26/11/13

- Déclinaison des enjeux en objectifs
- Diagnostic socio-éco, tendances et scénarios
- Questions diverses



Déclinaison des enjeux en objectifs

Commission **Ressource quantitative**

Proposition de déclinaison des enjeux en objectifs : **Remarques / Validation ?**

Enjeux	Objectifs
SÉCURISATION de l'alimentation en eau potable et conciliation des différents usages de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> * Mobiliser une (ou des) ressource(s) AEP de substitution pour les principaux bassins populationnels <i>Future(s) mesure(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une étude opérationnelle de sécurisation de l'alimentation en eau potable permettant la mise en œuvre d'une ressource AEP de substitution <i>Améliorer la gouvernance de l'eau</i> * Mettre en place un schéma directeur eau potable à l'échelle du SAGE * Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs * Favoriser les usages concertés * Renforcer les interconnexions * Anticiper et prévoir la gestion de la ressource en eau en situation de crise <i>Future(s) mesure(s) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des scénarii de sortie de crise en cas d'incidence sur une des principales ressources d'AEP
VALORISATION des ressources actuellement mobilisées et des pratiques économes en eau et mobilisation de nouvelles ressources	<p><i>Economies d'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Améliorer le rendement des réseaux / Optimiser les prélèvements * Valoriser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau (recyclage, gestion des eaux pluviales par exemple par l'infiltration) * Permettre la remobilisation de petites ressources plus utilisées
ADÉQUATION DURABLE entre besoins et ressources	<ul style="list-style-type: none"> * Préserver et restaurer les zones humides et milieux aquatiques (en lien avec la COM4) <i>Futures mesures :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Fixation des débits d'étiage DOE / DCR (Obligation du SAGE) - Respecter ou tendre vers les débits minimums biologiques des cours d'eau * Préserver des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future * Préserver le bon fonctionnement des eaux souterraines ? * Analyser/ Garantir l'adéquation besoin/ressource (aménagement du territoire) * Résorber les déficits quantitatifs du sous-bassin de la Savoireuse (suites étude EVP)

Commission **Pollutions et qualité de l'eau**

Proposition de déclinaison des enjeux en objectifs : **Remarques / Validation ?**

Enjeux	Objectifs
CONNAISSANCE et IDENTIFICATION des pollutions	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer un suivi régulier et homogène des cours d'eau superficiels du bassin de l'Allan (permettre la centralisation des informations des réseaux existants) et adapter les campagnes de suivi/ conduire une veille scientifique d'évolution des substances dangereuses * Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (ressources majeures)
ATTEINTE de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments permettant de satisfaire les usages	<ul style="list-style-type: none"> * Préserver/ prévenir toutes sources de pollution entraînant une détérioration de la qualité environnementale et agir pour les estomper <i>Futures mesures :</i> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les causes/sources de pollution du phosphore et les limiter - veiller à ce que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec l'urbanisme et intégré systématiquement dans chaque document (lien avec AMENAGEMENT) - rendre les projets d'aménagement cohérents avec les usages de l'eau (lien avec AMENAGEMENT et COM1) - protéger la totalité des captages du périmètre du SAGE (réviser les DUP le cas échéant) - inciter les gestions de l'eau intégrées des entreprises (PME, artisanat,...) - limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales * Lutter contre les pollutions diffuses et pollutions par les substances dangereuses <i>Futures mesures :</i> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les pollutions par les pesticides d'origine non agricole (particuliers + réseaux de transport + structures publiques +...) et améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (communes) - poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole (ralentissement des transferts de pollution et réduction des intrants)
PROTECTION des milieux aquatiques, des captages et des ressources majeures	<ul style="list-style-type: none"> * Reconquérir la qualité des cours d'eau et des nappes d'accompagnement / Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau selon leur potentiel et les moyens (lien avec la COM4) * Communiquer/ sensibiliser sur les méthodes alternatives/ bonnes pratiques (exemple des chartes jardineries) * Introduire un système d'alerte au travers de la commission thématique

Commission Inondation

Proposition de déclinaison des enjeux en objectifs : Remarques / Validation ?

Enjeux	Objectifs
REDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation	<p><i>Aménagement du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Optimiser l'urbanisation dans les zones inondables * Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol <p><i>Eaux pluviales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Etablir des zones tampons entre réseaux pluviaux ou unitaires et milieux naturels * Maîtriser le foncier disponible pour contrôler au mieux l'imperméabilisation * Encourager l'infiltration / limiter les débits en sortie de zones aménagées : disposer d'éléments techniques pour les intégrer dans les documents d'urbanisme (lien avec les schémas directeurs d'eaux pluviales)
REDUCTION des effets de l'aléa sur le territoire	<p><i>Changements de pratique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Préserver les zones humides (éviter les remblais dans les zones humides vulnérables) (lien COM4) * Préserver les zones d'expansion de crues (lien COM4) * Renaturer les cours d'eau et préserver les annexes (lien COM4) * Concilier les enjeux hydrauliques de restauration des cours d'eau avec l'amélioration de leurs potentialités écologiques (lien COM4) * Agriculture : mettre en place des méthodes culturales adaptées * Gérer les bassins existants, prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages, terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues
AMELIORATION de la gestion du risque inondation	<p><i>Information</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Etablir une culture du risque avant que le phénomène arrive, diffuser les possibilités de se protéger contre les épisodes fréquents d'inondation. * Informer les populations * Sensibiliser les professionnels au risque inondation (alerte par messagerie, sensibilisation aux enjeux inondation en amont, diagnostic de vulnérabilité / mise en sécurité des équipements) <p><i>Gestion de crise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Généraliser les PCS / optimiser les PCS existants / réfléchir à des PCS intercommunaux * Améliorer le dispositif d'alerte sur cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur les petits cours d'eau * Améliorer l'anticipation de l'information et la prévision des crues à l'échelle du SAGE * Gérer le retour à la normale (post-crues)

Commission **Morphologie et milieux aquatiques**

Proposition de déclinaison des enjeux en objectifs : **Remarques / Validation ?**

Enjeux	Objectifs
<p>ATTEINTE du bon état écologique</p>	<p><i>Qualité et fonctionnalités naturelles des cours d'eau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Améliorer la qualité morphologique, la fonctionnalité et la continuité des cours d'eau (sédiments et poissons) et leurs annexes selon leurs potentiels * Affiner la connaissance des milieux (diagnostic morpho, continuité éco (recensement seuils), espaces de mobilité) * Préserver (pour ceux qui existent encore) et restaurer les espaces de mobilité (définition physique ou/et réglementaire?) des cours d'eau et favoriser leur intégration dans les documents d'urbanisme + informer les collectivités et particuliers * Améliorer le relais d'information auprès des entreprises et particuliers propriétaires de barrages (concernant les obligations des propriétaires et les moyens à leur dispositions) * Concilier les enjeux hydrauliques de restauration des cours d'eau avec l'amélioration de leurs potentialités écologiques en lien avec la COM3
<p>PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides</p>	<p><i>Zones humides :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Connaître les zones humides et informer/mobiliser les communes (porté à connaissance) / améliorer prise en compte en amont des projets d'aménagements (d'abord évitement) * Coordonner les connaissances et les moyens favorables aux mesures compensatoires / projets de restauration ZH (centralisation mesures compensatoires ? à reformuler) * Préserver les cours d'eau et ZH de la création de plans d'eau non compatibles avec leur préservation * Préserver et restaurer les zones humides sans exclure certaines activités humaines compatibles avec leurs fonctionnalités <p><i>Gestion globale des milieux aquatiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la bonne gestion des plans d'eau (pour limiter leurs impacts négatifs sur les cours d'eau) * Préserver les têtes de bassins versants * Limiter/prévenir la dispersion des espèces invasives (informer + contrainte réglementaire?) * Recréer et entretenir les ripisylves * Sensibiliser les usagers aux rôles des cours d'eau et à leur protection

Rappel des enjeux transversaux

- > CONCILIATION des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
- > COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- > GESTION CONCERTÉE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- > ACCULTURATION et SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau

Déclinaison en objectifs à partir des travaux des 4 commissions

Remarques / Validation ?

Enjeux	Objectifs
CONCILIATION des différents usages de l'eau	<ul style="list-style-type: none">• Analyser/ garantir l'adéquation besoin/ressource (aménagement du territoire)• Préserver des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau	<ul style="list-style-type: none">• Préserver et restaurer les cours d'eau, les zones humides, les zones d'expansion de crues et les espaces de mobilité des cours d'eau :<ul style="list-style-type: none">- sans exclure certaines activités humaines compatibles avec leurs fonctionnalités- tout en permettant le développement socio-économique des secteurs concernés- en favorisant un porté à connaissance en amont des projets d'aménagement pour améliorer la prise en compte des enjeux.• Respecter ou tendre vers les débits minimums biologiques des cours d'eau• Intégrer systématiquement les questions relatives à l'eau (eau potable, assainissement...) et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme• Rendre les projets d'aménagement cohérents avec les usages de l'eau<ul style="list-style-type: none">- <i>optimiser l'urbanisation dans les zones à risques d'un point de vue inondation</i>- <i>maîtriser le foncier disponible pour limiter l'imperméabilisation</i>

Déclinaison en objectifs à partir des travaux des 4 commissions

Remarques / Validation ?

Enjeux	Objectifs
GESTION CONCERTEE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la gouvernance de l'eau en :<ul style="list-style-type: none">- renforçant la coordination et la complémentarité entre les acteurs,- favorisant les usages concertés- partageant les connaissances et coordonnant es moyens existants- s'appuyant sur les instances du SAGE (par exemple en cas d'alerte – cf COM2)
ACCULTURATION et SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer/ sensibiliser les populations sur les méthodes alternatives/ bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau• Etablir une culture du risque au sein de la population mais aussi des professionnels avant que les phénomènes (inondation mais aussi sécheresse, pollution ponctuelle) n'arrivent• Sensibiliser les différents usagers privés de l'eau (agriculteurs, industriels, propriétaires d'étangs, particuliers...) de manière à favoriser une bonne gestion de l'eau et limiter les impacts négatifs sur les cours d'eau et milieux aquatiques• Informer et sensibiliser les usagers aux rôles des cours d'eau et leurs annexes et à l'intérêt de les protéger

Bureau n°5 du
SAGE Allan
26/11/13

- Déclinaison des enjeux en objectifs
- Diagnostic socio-éco, tendances et scénarios
- Questions diverses



Diagnostic socio- économique, tendances et scénarios

Rapport d'Analyse des offres disponible en séance

Synthèse :

	ACTeon	GeoHyd
Nouvelles propositions techniques	<ul style="list-style-type: none">- Diminuer le temps d'acquisition de données (déjà beaucoup d'informations dans l'état initial)- Laisser la conception des cartes à l'EPTB- Ne pas faire de communication grand public (NB : non demandé dans le CCTP mais présent dans l'offre d'ACTéon)	Pas de nouvelles propositions suite à nos suggestions et argumentation réussie de leur 1 ^{ère} offre.
Nouvelles propositions financières	Effort important suite aux négociations techniques : passage de 119 450,50 € à 99 268 € TTC	Effort engagé, diminution des coûts totaux de 2,5% (à prestation constante) pour arriver à 94 268, 72 € TTC
Note globale après négociation (technique et financière)	72/100	86/100

Plan de financement et réponses des partenaires sollicités :

Co-financeurs	Taux de financement sollicité Montant de la subvention sollicitée	Proposition technique de répartition	Réponse
Agence de l'eau	50 % 47 250 €		Autorisation pour démarrage immédiat Accord de principe
EPTB Saône et Doubs	20 % 18 900 €		Accord
Région	12 % 11 340 €		
Conseils généraux (90, 25, 70)	9 % 8 505 €	<u>Proposition CG90 :</u> CG90 : 4305€ CG25 : 2700€ CG70 : 1500€	
Chambres consulaires (3 CCI, 3 CMA, CIA 25/90, CA 70, CRCI, CRMA, CRA)	9 % 8 505 €	<u>Réunion de travail technique le 18/11/2013</u>	

Lancement de l'étude...

Courrier / ordre de service devant être envoyé au prestataire **avant fin décembre** pour s'exonérer des coûts d'actualisation du marché

Attendu à minima dès que possible : autorisation pour démarrage immédiat

Décalages par rapport au calendrier prévisionnel :

Démarrage de l'étude prévu en octobre 2013 → 3 mois de retard

Durée prévisionnelle de l'étude : 13 mois (au lieu des 10 initialement prévus) → + 3 mois

=> fin de l'étude : janvier 2015 (au lieu de juillet 2014 → 6 mois de décalage)

Or, les conclusions de l'étude sont nécessaires à la validation de la stratégie du SAGE, qui ne se fera donc pas avant début 2015 (au lieu de septembre 2014 comme prévu).

Il sera alors impossible d'approuver définitivement le SAGE Allan avant fin 2015.

Rappel calendrier prévisionnel

Un calendrier très contraint



mai-12 sept-12 nov-12 déc-12 janv-13 juin-13 juil-13 sept-13 oct-13 déc-13 janv-14 mars-14 juin-14 sept-14 nov-14 déc-14 janv-15 mai-15 sept-13 oct-15 déc-15

Période électorale
Etude prestataire extérieur

A. Phase préliminaire

Délimitation du périmètre

Constitution de la CLE

B. Phase d'élaboration

Composition bureau, élection présidence et adoption règles de fonctionnement

1. Etat initial et diagnostic

Appropriation et partage par les acteurs

Analyse des opportunités/menaces (externes) et atouts/faiblesses (internes) du bassin

Déduction des principaux enjeux

Constitution d'un document de référence pour les étapes suivantes

Complément diagnostic socio-économique par prestataire

2. Tendances et scénarios

Priorisation des objectifs

Elaboration tendances

Elaboration scénarios

3. Choix de la stratégie

Rédaction document de synthèse de l'état des lieux

Présentation scénarios par prestataire

Vote de la CLE + avis du comité d'agrément

4. Rédaction du SAGE

Rédaction de l'évaluation environnementale

Rédaction des documents PAGD et règlement

Avis du comité d'agrément + collectivités

Enquête publique

5. Validation finale

C. Phase de mise en œuvre

Proposition de tenue, le **jeudi 06/02/2014 à 17h**, d'une CLE n°3 de validation des objectifs

Décalage à prévoir de la CLE n°4 à fin 2014 – début 2015

C. Phase de mise en œuvre

Bureau n°5 du
SAGE Allan
26/11/13

- Déclinaison des enjeux en objectifs
- Diagnostic socio-éco, tendances et scénarios
- Questions diverses



Questions diverses

Réunion de la commission Inondation du 22/10 suivie d'une présentation DREAL
Réunions DREAL du 06/11 et du 14/11 pour les communes du 90 et du 25
Nombreuses réactions sur les cartographies inondation présentées en réunion, consultable
jusqu'au 15/11 par le grand public pour une validation préfectorale en décembre
(cartographies des crues à 3 occurrences : 10 / 100 / 1000 ans)

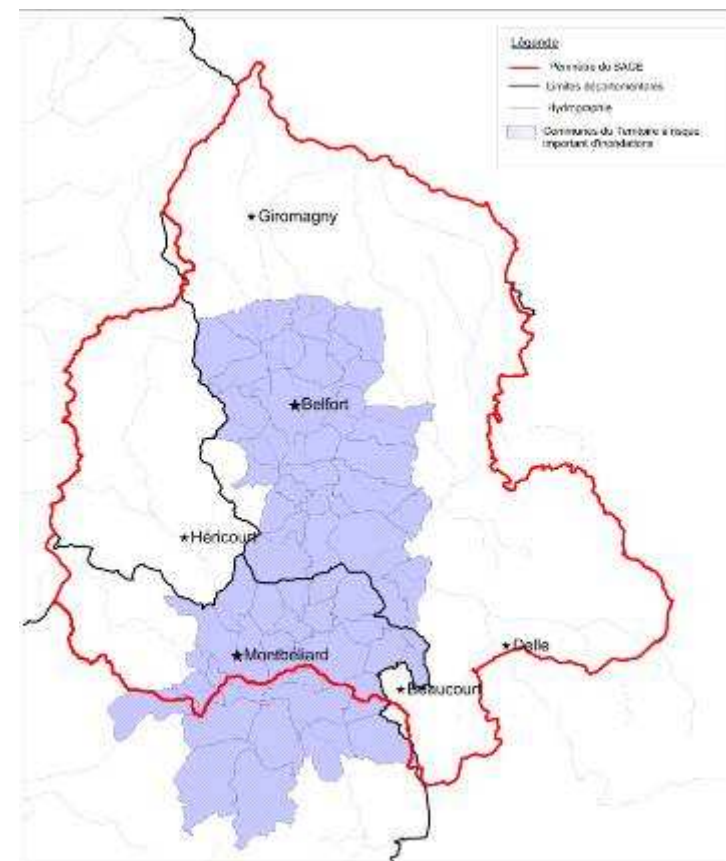
Réception le 12 novembre 2013 d'un courrier du
Préfet du 90 en charge du suivi du SAGE Allan, qui
sollicite le bureau sur 2 questions :

- Quel pourrait être le périmètre pertinent pour
l'élaboration de la stratégie locale ?

Inconvénients et avantages à détailler et débattre

- La CLE serait-elle favorable à ce que la
commission inondation du SAGE, éventuellement
élargie pour tenir compte du périmètre retenu,
puisse être le comité de pilotage de la stratégie et si
oui dans quelles conditions ?

Inconvénients et avantages à détailler et débattre



Communication effectuée par les plaquettes d'information

130 exemplaires distribués au cours des différentes réunions

→ Bilan : utilité, efficacité ?

Des projets ?

Différents moyens pour différents publics...

- Point presse pour une diffusion grand public ?
- Pot convivial à la prochaine CLE (qui sera juste avant les élections) ?
- Plaquette sur les objectifs pour la CLE n°3 ?
- Diffusion d'une partie du film Zones humides réalisé par la DDT90?
- Autres idées ?

Pour information, convergence des actions :

Actions de l'accord cadre AE/CG90 qui concernent directement le SAGE :

En lien avec la thématique Qualité et pollutions :

- Campagne spécifique de suivi de la qualité des cours d'eau sur le bassin versant de la Lizaine (70)
- Etude sur les substances toxiques et son utilisation

En lien avec la thématique Morphologie et milieux :

- Evaluation de l'état morphologique des cours d'eau du département, en priorisant l'intervention sur les tronçons pré-identifiés par le SAGE
- Identification et caractérisation des ZH du département (priorité CR Allaine)
- Inventaire des étangs (base 700 étangs) et élaboration d'un programme d'actions pour chaque étang audité (priorité CR Allaine)

Intérêts

Délimitation des tronçons prioritaires de restauration morphologique et partage du diagnostic en réunion de commission (le 30/11)

Contribution supplémentaire de certains acteurs (PMA)

→ Evolution du mandat du comité technique pour l'assistance future aux potentiels maîtres d'ouvrages

Méthode = 1^{er} semestre 2014

Elaboration d'un cahier des charges commun aux différents tronçons (unique à l'échelle du SAGE) par l'EPTB puis soumission et validation par le Comité technique

Animation auprès des acteurs locaux et assistance du comité technique jusqu'aux études d'avant-projet

→ Remarques / Validation ?

Evolution au niveau des compétences :

+ **Un socle de compétences optionnelles** sur le territoire des collectivités qui le souhaitent permettant de réaliser des travaux d'aménagement hydro-écologique en maîtrise d'ouvrage, co-maîtrise d'ouvrage ou par délégation sur les deux vallées visant à faciliter la circulation des espèces, l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques et des annexes hydrauliques. Ces aménagements ne seront possibles qu'après accord des collectivités concernées (Conseil Régional, Conseil Général, commune ou EPCI). Il est précisé par ailleurs que l'EPTB n'interviendra pas dans la création de nouveaux endiguements.

Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ et Claire CROCHET-DAMAIS

Animatrices SAGE Allan

EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr